

**CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE  
MALADIE UNIVERSELLE**

**BURKINA FASO**  
*Unité-Progress-Justice*

**DIRECTION GÉNÉRALE**



**DOCUMENT DE PLAIDOYER DE LA TABLE RONDE  
DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS  
POUR LE FINANCEMENT DU RÉGIME  
D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE  
(RAMU)**

*Février 2019*

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>2</b>
<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....</b>	<b>6</b>
<b>II. PROCESSUS D'ÉLABORATION ET D'APPROBATION DU PSD-RAMU.....</b>	<b>7</b>
<b>III. ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DE L'OPÉRATIONNALISATION DU RAMU .....</b>	<b>7</b>
<b>3.1. Initiatives existantes en matière de couverture du risque maladie.....</b>	<b>7</b>
3.1.1 Les programmes publics d'assurance sociale .....	7
3.1.2. Des mutuelles sociales .....	8
3.1.3. Des assurances privées.....	8
<b>3.2. État des lieux de la mise en œuvre du RAMU .....</b>	<b>8</b>
3.2.1. L'engagement des décideurs politiques .....	8
3.2.2. L'appropriation du schéma par les différents acteurs .....	8
3.2.3. L'existence d'un cadre juridique de mise en œuvre du RAMU .....	9
3.2.4. L'existence de pistes de financements innovants du RAMU .....	9
3.2.5. La disponibilité des outils de gestion.....	9
3.2.6. La volonté de réduction de la fragmentation du financement de la santé.....	9
<b>IV. COHÉRENCE AVEC LES POLITIQUES ET LES STRATÉGIES NATIONALES</b>	<b>9</b>
<b>4.1. Le plan national de développement économique et social (PNDES) .....</b>	<b>9</b>
<b>4.2. Politique sectorielle « Travail-emploi et protection sociale » .....</b>	<b>10</b>
<b>4.3. La politique nationale de protection sociale .....</b>	<b>10</b>
<b>4.4. La politique nationale du travail.....</b>	<b>10</b>
<b>4.5. Le plan national de développement sanitaire (PNDS) .....</b>	<b>10</b>
<b>V. PRÉSENTATION DU PSD-RAMU ET DU PAO .....</b>	<b>10</b>
<b>5.1. Les fondements .....</b>	<b>10</b>
<b>5.2. La vision du PSD-RAMU .....</b>	<b>11</b>
<b>5.3. Les principes directeurs.....</b>	<b>11</b>
<b>5.4. Les orientations stratégiques : .....</b>	<b>11</b>

<b>VI. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU RAMU : ACTEURS ET RÔLES.....</b>	<b>11</b>
6.1. La Caisse nationale d'assurance maladie universelle .....	12
6.2. Le Ministère en charge de la protection sociale .....	12
6.3. Le Ministère en charge des finances.....	12
6.4. Le Ministère en charge de la santé .....	12
6.5. Les mutuelles sociales.....	12
6.6. La société civile .....	12
6.7. Le Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale (SPCNPS) .....	12
<b>VII. QUELQUES RÉSULTATS DÉJÀ ENGRANGÉS PAR LE RAMU .....</b>	<b>13</b>
7.1. La prise en charge gratuite des soins de santé au profit des femmes et des enfants .....	13
7.2. La mise en place d'un plan de développement et d'un registre des mutuelles sociales.....	13
<b>VIII. COÛTS ET FINANCEMENT TRIENNAL DU PAO/PSD-RAMU .....</b>	<b>13</b>
8.1. Le coût prévisionnel du PAO/PSD-RAMU .....	13
8.2. Le Besoin de financement .....	14
<b>IX. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION .....</b>	<b>15</b>
9.1. Les acteurs du dispositif .....	15
9.1.1. Au niveau national .....	15
9.1.2. Au niveau régional et local.....	16
9.2. Les outils de communications .....	16
<b>X. SUIVI ET ÉVALUATION DU PSD-RAMU .....</b>	<b>16</b>
10.1. Le suivi interne .....	16
10.2. Le suivi par les ministères .....	17
10.3. L'évaluation .....	17
<b>XI. IMPACTS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE LA MISE EN ŒUVRE DU RAMU</b>	<b>17</b>
11.1. Augmenter l'utilisation des services de santé .....	17
11.2. Améliorer la qualité des soins .....	17
11.3. Réduire les dépenses catastrophiques et d'appauvrissement de santé.....	18
<b>XII. RISQUES MAJEURS ET MESURES D'ATTÉNUATION .....</b>	<b>18</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>19</b>
<b>MATRICE DU PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL 2019-2021 DU PSD-RAMU....</b>	<b>20</b>

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>AMU</b>	Assurance maladie universelle
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement
<b>BIT</b>	Bureau international du travail
<b>CARFO</b>	Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
<b>CHR</b>	Centre hospitalier régional
<b>CHU</b>	Centre hospitalier universitaire
<b>CIPRES</b>	Conférence interafricaine de prévoyance sociale
<b>CM</b>	Centre médical
<b>CMA</b>	Centre médical avec antenne chirurgicale
<b>CNAMU</b>	Caisse nationale d'assurance maladie universelle
<b>CNSS</b>	Caisse nationale de sécurité sociale
<b>CSPS</b>	Centre de santé et de promotion sociale
<b>CSU</b>	Couverture sanitaire universelle
<b>DUE</b>	Délégation de l'Union européenne
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations unies pour la population
<b>FS</b>	Formations sanitaires
<b>HN-SS</b>	Hôpital national Sourô SANON
<b>HN-YO</b>	Hôpital national Yalgado OUÉDRAOGO
<b>IDH</b>	Indice de développement humain
<b>INSD</b>	Institut national de la statistique et de la démographie
<b>JICA</b>	Agence japonaise de coopération internationale
<b>ODD</b>	Objectif de développement durable
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>ONG</b>	Organisation(s) non gouvernementale(s)
<b>PNDS</b>	Politique nationale de développement sanitaire
<b>PNDES</b>	Plan national de développement économique et social
<b>PNUD</b>	Programme des Nations unies pour le développement
<b>PTF</b>	Partenaires techniques et financiers
<b>RAMU</b>	Régime d'assurance maladie universelle
<b>SP-CNPS</b>	Secrétariat permanent du Conseil national pour la prévoyance sociale
<b>ST-AMU</b>	Secrétariat technique de l'assurance maladie universelle
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations unies pour l'enfance

## INTRODUCTION

Pays d'Afrique de l'ouest, situé au sud du Sahara, le Burkina Faso a une population estimée en 2018 à 20 244 080 habitants dont 51,7% de femmes et 48,3% d'hommes. Le taux de natalité est de 46‰ avec une espérance de vie à la naissance de 56,7 ans<sup>1</sup>.

Au niveau socioéconomique, malgré de bonnes performances enregistrées ces dernières années du fait des réformes, le Burkina Faso fait partie des pays les plus pauvres et son IDH (0,402) le place, selon le rapport 2017 du PNUD, au 185<sup>ème</sup> rang mondial sur 188 pays classés. La pauvreté touche une grande proportion de la population soit 40,1% qui vit en-dessous du seuil de pauvreté estimé en 2014 à cent cinquante-trois mille cent trente (153 530) FCFA par personne et par an. La pauvreté est un phénomène essentiellement rural avec plus de la moitié de la population rurale (52,3%) qui vit en-dessous du seuil de pauvreté contre 19,9% en milieu urbain.

Le pays se caractérise par une faible accessibilité aux services sociaux de base (santé, état civil, éducation, eau, hygiène et assainissement) et, par de grandes disparités entre milieux rural et urbain en termes d'accessibilité desdits services sociaux. Le Gouvernement, mesurant toute l'ampleur et la gravité de la situation, a décidé d'œuvrer à une extension de la protection sociale à toutes les couches de sa population.

Le présent document de plaidoyer est construit autour de douze points : le contexte et la justification de la table ronde des PTF (I) ; le processus d'élaboration et d'approbation du Plan stratégique de développement du RAMU (PSD-RAMU) (II) ; l'état des lieux et le diagnostic de l'opérationnalisation du RAMU (III) ; la cohérence du RAMU avec les autres politiques et stratégies nationales (IV) ; la présentation du PSD-RAMU et de son PAO (V) ; le cadre de mise en œuvre du RAMU, acteurs et rôle (VI) ; quelques résultats déjà engrangés par le RAMU (VII) ; le coût et les besoins de financement du PSD-RAMU (VIII) ; le dispositif de mise en œuvre du plan de communication (IX) ; le suivi et l'évaluation du PSD-RAMU (X) ; l'impact et les résultats attendus de la mise en œuvre du PSD-RAMU (XI) ; les risques majeurs de ladite mise en œuvre ainsi que les mesures d'atténuation en cas de réalisation de ces risques (XII).

---

<sup>(1)</sup> Rapport INSD

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de 1948 proclame que « *la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain* »<sup>2</sup>. Dans le même sens, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 12 décembre 2012, à l'unanimité, une résolution en faveur de la couverture sanitaire universelle (CSU) qui souligne que la santé est un élément essentiel du développement des États. Ainsi, la résolution invite instamment les gouvernements à accélérer la transition vers l'accès universel à des services de santé de qualité et abordables.

Au Burkina Faso, la volonté politique est manifeste depuis 2015 d'accélérer la marche vers la CSU en s'inspirant des expériences plus avancées de certains pays africains tels que le Gabon, le Mali, le Ghana, l'Éthiopie ou encore le Rwanda. C'est ainsi que, outre diverses autres politiques sectorielles<sup>3</sup>, des décisions politiques fortes ont été prises depuis 2015 allant dans le sens d'impulser la marche vers la CSU. Il faut citer à ce titre l'adoption de la loi n° 060-2015/CNT du 5 septembre 2015 portant RAMU, l'inscription de l'opérationnalisation du RAMU dans le Plan national de développement économique et social (PNDES, 2016-2020)<sup>4</sup>, les mesures de gratuité des soins au profit des femmes et des enfants de moins de cinq (5) ans depuis 2016, l'adoption le 17 janvier 2018 d'un calendrier d'opérationnalisation du RAMU par le Gouvernement et la création le 9 avril 2018 de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU)<sup>5</sup>.

Le système de prévoyance sociale ne couvre que le secteur formel, soit moins de 10%<sup>6</sup> de la population. En outre, ce système ne couvre pas le risque maladie non professionnel. Face à ces insuffisances, des initiatives communautaires se sont développées au cours des deux dernières décennies sous la forme de mutuelles sociales. Ces mutuelles connaissent un faible taux de pénétration en raison de plusieurs facteurs économiques et sociaux dont la faible capacité des adhérents à payer leurs cotisations, la faiblesse du nombre des bénéficiaires et de la capacité de gestion technique. Selon l'inventaire réalisé par le Ministère en charge de la protection sociale, les mutuelles sociales totalisent moins de trois cent mille (300.000)<sup>7</sup> bénéficiaires de prestations de santé, soit à peine 2% de la population burkinabè.

En ce qui concerne l'accès aux soins de santé, le Gouvernement a développé des programmes au profit des groupes spécifiques (gratuité des antituberculeux, gratuité des produits sanguins labiles, gratuité des soins au profit des femmes et des enfants de moins de cinq (5) ans<sup>8</sup>, gratuité des antirétroviraux) au lieu d'une approche holistique permettant à toute la population d'accéder aux soins de santé. Ceci rend le système de santé insuffisamment accessible aux populations, surtout aux plus pauvres.

Ces situations sont des facteurs de maintien du cycle de la pauvreté et entravent la progression du pays vers l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) dans le domaine de la

---

<sup>(2)</sup> Constitution de l'OMS, préambule.

<sup>(3)</sup> Politique nationale du travail, politique nationale de la protection sociale, politique nationale de santé, plan national de développement sanitaire 2011- 2020, programme pays du BIT pour un travail décent 2012-2015.

<sup>(4)</sup> Objectif stratégique 2.4 de l'axe 2 : développer le capital humain.

<sup>(5)</sup> Décret n° 2018-0265/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS portant création d'un organisme de gestion dénommé caisse nationale d'assurance maladie universelle. Les statuts particuliers de la CNAMU ont été adoptés par le décret n° 2018-0331/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 24 av. 2018.

<sup>(6)</sup> V. Stratégie de développement des mutuelles sociales 2019-2023, MFPTPS.

<sup>(7)</sup> Répertoire des mutuelles sociales, MFPTPS, 2016

<sup>(8)</sup> Décret N° 2019-0040/PRES/PM/MS/MFSNS/MFPTPS/MATD/MINEFID portant gratuité des soins et des services de planification familiale au Burkina Faso

santé, ainsi que la réalisation de l'objectif du socle de protection sociale fixé dans la Déclaration tripartite de Yaoundé<sup>9</sup> et dans la Recommandation OIT n°202<sup>10</sup>.

Conscient des enjeux pour le développement du pays, et au regard des contraintes budgétaires nationales, il est nécessaire que des pistes de financements extérieurs soient envisagées. L'organisation de cette table ronde s'inscrit spécifiquement dans ce sens, afin d'améliorer la protection financière des populations notamment les plus vulnérables face au risque maladie.

## **II. PROCESSUS D'ÉLABORATION ET D'APPROBATION DU PSD-RAMU**

Le PSD-RAMU a été élaboré à travers une démarche participative qui a regroupé l'ensemble des acteurs intervenant dans la mise en œuvre du RAMU institué par la loi n° 060-2015/CNT du 05 septembre 2015. Ces acteurs sont constitués notamment des ministères en charge de la protection sociale, des finances, de la santé, de la solidarité nationale, de l'administration territoriale, des partenaires techniques et financiers, des acteurs mutualistes, de la société civile, des partenaires sociaux. Cette démarche s'est appuyée sur des options stratégiques et des paramètres techniques de mise en œuvre adoptés par le Gouvernement et des résultats des études réalisées dans le cadre de ce processus.

Au titre de ces études on peut citer, notamment : l'étude actuarielle et financière, l'étude organisationnelle, économique et financière, le plan de développement du RAMU. Ces études ont proposé des options comme celles de la progressivité de la couverture, la recherche de financements innovants du RAMU et du déploiement de la CNAMU sur le territoire national.

Une revue de ces différentes études a permis d'élaborer un draft de plan stratégique à travers des ateliers. Ce draft a fait l'objet d'une validation technique à l'issue d'atelier tenu à Koudougou du 19 au 24 novembre 2018.

A la suite de cette validation technique, le projet de PSD-RAMU a fait l'objet d'une validation nationale par l'ensemble des acteurs du 13 au 18 février 2019.

## **III. ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DE L'OPÉRATIONNALISATION DU RAMU**

### **3.1. Initiatives existantes en matière de couverture du risque maladie**

Des initiatives existent en matière de couverture du risque maladie. Il s'agit notamment :

#### **3.1.1 Les programmes publics d'assurance sociale**

Au Burkina Faso, il existe depuis les années 1950 deux régimes de prévoyance sociale gérés par la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

Pour ce qui est de la CNSS, elle couvre à titre obligatoire les travailleurs salariés et assimilés des secteurs privé et parapublic. Trois (3) branches de prestations sont prises en charge : les branches des prestations familiales (allocations familiales et de maternité), des risques

---

<sup>(9)</sup> Déclaration adoptée lors du colloque africain sur la « Mise en place d'un socle de protection sociale avec le pacte mondial pour l'emploi », Yaoundé, 6-8 oct. 2010.

<sup>(10)</sup> Recommandation concernant les socles nationaux de protection sociale adoptée à Genève le 14 juin 2012.

professionnels (accident et maladie professionnels) et des pensions (les prestations de vieillesse, d'invalidité et de survivants).

Au 31 décembre 2017, le nombre de bénéficiaires de la branche des accidents de travail et des maladies professionnelles était seulement de 1568 assurés, pour un total d'assurés à la CNSS (toutes les branches y compris) de 397.548, soit moins de 2% de la population<sup>11</sup>.

En ce qui concerne la CARFO, elle gère le régime de sécurité sociale des fonctionnaires, militaires et magistrats. La CARFO prend en charge deux branches que sont : les risques professionnels et les pensions.

Au 31 décembre 2016, la CARFO couvrait 161.945 agents publics, soit 0,8% de la population.

### **3.1.2. Des mutuelles sociales**

La mutualisation du risque maladie prend traditionnellement au Burkina Faso l'une ou l'autre des cinq (5) formes suivantes : les mutuelles professionnelles, les mutuelles communautaires, les caisses de solidarité, les systèmes de partage de coûts et les systèmes de prépaiement. Un répertoire des mutuelles sociales réalisé en 2016 par le Ministère en charge de la protection sociale donne un nombre de 84 mutuelles sociales. Le répertoire indique que les initiatives mutualistes couvrent certes essentiellement les populations de l'économie informelle, mais qu'elles ont un taux de pénétration de moins de 2% de la population.

### **3.1.3. Des assurances privées**

Il s'agit de prestations en matière de maladie et de retraite complémentaire. Ces prestations sont confiées à des compagnies d'assurances privées. Plusieurs compagnies se partagent ainsi le marché de l'assurance maladie au Burkina Faso. Cependant, elles couvrent moins de 1% de la population.

## **3.2. État des lieux de la mise en œuvre du RAMU**

### **3.2.1. L'engagement des décideurs politiques**

Son Excellence Monsieur le Président du Faso a pris l'engagement, lors de son discours à la Nation du 31 décembre 2017, de faire de l'opérationnalisation du RAMU une priorité pour l'année 2018.

Par ailleurs, l'opérationnalisation du RAMU est inscrite en bonne place dans l'axe 2 du Plan national de développement économique et social (PNDES), qui prévoit qu'à l'horizon 2020, vingt-cinq pour cent (25%) de la population burkinabè soient couverts en termes de couverture du risque maladie.

### **3.2.2. L'appropriation du schéma par les différents acteurs**

La démarche participative adoptée dans la conception du RAMU a permis aux principaux acteurs de s'approprier le schéma et de contribuer à la mobilisation sociale autour du projet. Il s'agit principalement des organisations de la société civile, des mutuelles sociales, des organisations professionnelles des travailleurs et des employeurs, des organisations

---

<sup>(11)</sup> CNSS, Annuaire statistique 2017.

représentatives des acteurs de l'économie informelle et du monde rural, des partenaires techniques et financiers, des départements ministériels en charge de la protection sociale, de la santé, des finances, de la solidarité nationale et de l'administration territoriale.

### **3.2.3. L'existence d'un cadre juridique de mise en œuvre du RAMU**

La principale source législative du RAMU est la loi N° 060-2015/ CNT du 5 septembre 2015 portant RAMU. Cette loi prévoit plusieurs textes d'application dont quatre ont été adoptés. Il s'agit :

- du décret N° 2018-0265/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 9 avril 2018 portant création de la CNAMU ;
- du décret N° 2018-0331/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 24 avril 2018 portant approbation de ses statuts particuliers ;
- du décret N° 2018-0724/PRES/PM/MFPTPS du 7 août 2018 portant nomination du Directeur général de la CNAMU ;
- du décret N° 2018-1269/PRES/PM/MFTPS/MINEFID du 31 décembre 2018 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la CNAMU.

### **3.2.4. L'existence de pistes de financements innovants du RAMU**

Un atelier interministériel a examiné les pistes de financements du RAMU par l'impôt. Après analyse du rapport de cet atelier, le Gouvernement a inscrit dans son calendrier l'examen de cette possibilité de financement du RAMU.

### **3.2.5. La disponibilité des outils de gestion**

Des outils de gestion ont été élaborés et validés dans la perspective du démarrage des activités de la CNAMU. Il s'agit de la nomenclature générale des actes des professionnels de santé, du référentiel de tarification des actes, des manuels de procédures et des statuts du personnel, etc.

### **3.2.6. La volonté de réduction de la fragmentation du financement de la santé**

Le Gouvernement a donné instruction pour la réduction de la fragmentation du financement de la santé. C'est ainsi que dans la conception du RAMU, la séparation entre les fonctions d'achat et d'offre a été consacrée. La première décision notable prise dans cette optique a été la validation du principe de reprise par la CNAMU des fonctions d'achat et de contrôle des mesures de gratuité des soins pour les femmes et les enfants de moins de cinq (5) ans. Par conséquent, la CNAMU devient le principal acheteur des prestations de soins de santé pour les populations.

## **IV. COHÉRENCE AVEC LES POLITIQUES ET LES STRATÉGIES NATIONALES**

### **4.1. Le plan national de développement économique et social (PNDES)**

La pertinence stratégique du RAMU est consacrée dans l'axe N° 2 du PNDES relatif au développement du capital humain. Pour permettre la consolidation du capital humain, l'un des sous effets attendus de la mise en œuvre du PNDES concerne la couverture de 25% de la population par le régime d'assurance maladie universelle en 2020.

## **4.2. Politique sectorielle « Travail-emploi et protection sociale »**

L'axe stratégique 3 de cette politique sectorielle intitulé « *promotion de la protection sociale* », prévoit en son objectif stratégique 3.1 la mise en place de mutuelles sociales et de l'assurance maladie universelle.

## **4.3. La politique nationale de protection sociale**

Sur le plan stratégique, le Gouvernement s'est fixé comme défi majeur de lever la barrière financière pour permettre l'amélioration de l'accès de tous, notamment des populations pauvres et des groupes vulnérables, aux services sociaux de base. Dans cette optique, la politique nationale de protection sociale PNPS (2013 -2023) a inscrit dans son programme 2, l'engagement du Gouvernement à assurer un accès subventionné et gratuit pour un éventail de services dans le domaine de la santé pour les groupes les plus vulnérables et le développement d'un système national d'assurance maladie universelle.

## **4.4. La politique nationale du travail**

Le RAMU s'inscrit dans la mise en œuvre des actions concourant à l'atteinte de l'objectif immédiat 7 du Programme 3 de la politique nationale du travail (PNT) « Promouvoir un système national d'assurance maladie pour tous ».

## **4.5. Le plan national de développement sanitaire (PNDS)**

Le RAMU contribue à l'atteinte de l'objectif spécifique du PNDS en termes d'accroissement du financement de la santé et de d'amélioration de l'accessibilité financière aux services de santé.

# **V. PRÉSENTATION DU PSD-RAMU ET DU PAO**

## **5.1. Les fondements**

Le PSD-RAMU tire ses fondements des engagements ou des droits de la population au niveau international, régional et national.

Il s'agit de :

- objectifs de développement durables,
- conventions et recommandations de l'OIT,
- l'agenda 2063 de l'Union africaine,
- la charte africaine des droits de l'homme et des peuples,
- la Constitution du Burkina Faso,
- plan national de développement économique et social,
- la politique sectorielle « Travail-emploi et protection sociale »,
- la politique nationale de protection sociale,

- la politique nationale du travail,
- plan national de développement sanitaire (PNDS).

## 5.2. La vision du PSD-RAMU

Partant des fondements et tenant compte des défis à relever, la vision qui soutient l'élaboration et la mise en œuvre du PSD-RAMU est de « *Faire de la CNAMU en 2025, un organisme de prévoyance sociale de référence impulsant de meilleures offres de soins de santé pour un bien être de la population* ».

## 5.3. Les principes directeurs

La mise en œuvre du PSD-RAMU s'inscrit dans le cadre des principes qui guident le RAMU :

- **le principe de la territorialité** : Ce principe signifie que tous ceux qui résident au Burkina Faso sont soumis au régime ;
- **le principe de la non-discrimination** : Ce principe implique que le RAMU concerne toutes les personnes vivant au Burkina Faso sans aucune discrimination ;
- **le principe de la solidarité nationale** : Le RAMU est un régime contributif. Cette solidarité se traduit par la mutualisation des contributions pour une efficacité dans les prises en charges sanitaires ;
- **le principe de l'équité** : elle suppose que chaque assuré contribuera au financement du RAMU en fonction de sa capacité contributive ;
- **le principe de la responsabilité générale de l'Etat** : l'Etat doit veiller au succès de la mise en œuvre du RAMU et à la couverture de toutes les couches de la population ;
- **le principe de la bonne gouvernance** : elle sous-entend l'efficacité et l'efficacités, la participation, la transparence et la redevabilité.

## 5.4. Les orientations stratégiques :

L'objectif global du PSD-RAMU est « d'assurer l'accès financier d'au moins 47% des populations aux soins de santé à l'horizon 2023 » avec comme impacts attendus l'accès aux soins de santé de qualité et la réduction des dépenses des ménages en soins de santé.

A cet effet, quatre axes stratégiques ont été identifiés : le renforcement du cadre juridique et institutionnel, la couverture de la population par le RAMU, la viabilité financière du RAMU et l'achat des prestations des soins de santé. Ces axes permettent d'atteindre quatre objectifs stratégiques et huit effets attendus définis dans un cadre logique.

Le PSD-RAMU couvre la période 2019-2023 et comporte un plan d'action opérationnel et un cadre de mesure de la performance.

## VI. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU RAMU : ACTEURS ET RÔLES

Dans la mise en œuvre du plan, le rôle de chacun des acteurs impliqués est clairement identifié. Il s'agit, outre la CNAMU, des Ministères en charge de la protection sociale, des finances, de la santé, des mutuelles sociales, des ONG et du Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale (SP-CNPS).

### **6.1. La Caisse nationale d'assurance maladie universelle**

La CNAMU est chargée, notamment, de l'affiliation des employeurs et de l'immatriculation des assurés, du recouvrement des cotisations, du conventionnement, du contrôle de la qualité des prestations et du paiement des prestations rendues (art. 2 des statuts particuliers). Conformément à l'article 40 de la loi N° 060-2015/CNT du 5 septembre 2015 portant RAMU, la CNAMU peut déléguer certaines de ses fonctions à des organismes de gestion déléguée.

### **6.2. Le Ministère en charge de la protection sociale**

Le Ministère en charge de la protection sociale, en tant que tutelle technique, est chargé de veiller à ce que les activités de la CNAMU s'insèrent dans le cadre de la politique nationale de protection sociale et des objectifs fixés par le Gouvernement.

### **6.3. Le Ministère en charge des finances**

Le Ministère en charge des finances, en tant que tutelle financière, veille à ce que les activités de la CNAMU s'insèrent dans le cadre de la politique financière du Gouvernement et dans le cadre d'une gestion saine et efficiente.

### **6.4. Le Ministère en charge de la santé**

Le Ministère de la santé, tutelle de l'offre et de la qualité des soins, est chargé de rendre disponibles des soins de qualité pour les assurés du RAMU. Il contribue au respect des cahiers de charge par les prestataires de soins.

### **6.5. Les mutuelles sociales**

Les mutuelles sociales auront pour missions la vulgarisation du RAMU auprès des acteurs de l'économie informelle et rurale dans les différents bassins locaux d'activités. Ces mutuelles vont constituer des relais pour la couverture de ces acteurs de l'économie informelle et des personnes indigentes.

### **6.6. La société civile**

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de gratuité des soins, plusieurs ONG assurent le contrôle d'effectivité et la veille citoyenne sur l'accès au panier de soins. Ce modèle d'implication de la société civile sera répliqué dans la mise en œuvre du RAMU.

Des ONG spécialisées dans la mise en place et l'accompagnement des mutuelles sociales joueront un rôle important en termes de maîtrise d'ouvrage et d'appui technique à la promotion de la mutualité.

### **6.7. Le Secrétariat permanent du Conseil national pour la protection sociale (SP-CNPS)**

L'une des missions du SP-CNPS, structure rattachée au Premier ministre, est de tenir une liste à jour des personnes vulnérables. Les actions menées dans ce cadre lui permettront d'élaborer un registre national unique des personnes vulnérables. Le schéma de financement du RAMU prévoit une couverture aux personnes indigentes exemptées de cotisation. La CNAMU et le SP-CNPS collaborent pour assurer la couverture du RAMU à cette catégorie de la population.

## VII. QUELQUES RÉSULTATS DÉJÀ ENGRANGÉS PAR LE RAMU

Au titre des résultats déjà engrangés dans le cadre de la mise en place du RAMU au Burkina Faso, on peut citer, la prise en charge gratuite des soins de santé au profit des femmes et des enfants de moins de cinq (5) ans, l'existence d'un répertoire et l'élaboration d'un plan de développement des mutuelles sociales.

### 7.1. La prise en charge gratuite des soins de santé au profit des femmes et des enfants

Jusqu'en 2015, la contribution des ménages au financement de la santé était la première source de financement de la santé avec un taux de 36,3%. Depuis l'instauration de la gratuité des soins pour les femmes et les enfants de moins de cinq (5) ans, les paiements directs des ménages sont passés à 31,4% en 2016<sup>12</sup>, soit désormais la deuxième source de financement de la santé. La gratuité des soins couvre à ce jour environ 25% de la population.

### 7.2. La mise en place d'un plan de développement et d'un registre des mutuelles sociales

En vue de dynamiser les mutuelles sociales, il a été élaboré un plan stratégique de développement et un registre des mutuelles sociales. La tenue du registre permet à la CNAMU de disposer d'une cartographie à jour des mutuelles légalement constituées et d'envisager dans de bonnes conditions le conventionnement avec ces dernières.

## VIII. COÛTS ET FINANCEMENT TRIENNAL DU PAO/PSD-RAMU

### 8.1. Le coût prévisionnel du PAO/PSD-RAMU

D'un coût total de **cent quatre-vingt-sept milliards sept cent quatre millions sept cent vingt-quatre mille (187 704 724 000) F CFA**, soit **trois cent vingt-trois millions six cent vingt-huit mille huit cent vingt-sept (323 628 827) de dollars USD** dont une partie est acquise auprès de l'Etat d'un montant **quatre-vingt-huit milliards cinq cent soixante millions sept cent neuf mille (88 560 709 000) FCFA**, le cadrage actuariel et financier du RAMU fait ressortir un gap de financement de **quatre-vingt-dix-neuf milliards cent quarante-quatre millions quinze mille (99 144 015 000) FCFA**, soit **cent soixante-dix millions neuf cent trente-sept mille neuf cent cinquante-quatre (170 937 954) de dollars USD** pour la période triennale 2019-2021.

La trajectoire des coûts du PAO/PSD-RAMU 2019-2021 à partir des activités de la CNAMU, des hypothèses de coût unitaire, des estimations du coût des études, du recours à l'expertise de l'OMS, se présente en termes d'allocations :

- **9,30%** du budget global au « *Pilotage du RAMU* » ;
- **15,29%** du budget global à la « *Couverture de la population par le RAMU* » ;
- **0,02%** du budget global à la « *Viabilité financière du RAMU* » ;
- **75,40%** du budget à l'« *Achat des prestations des soins de santé* » ;

<sup>(12)</sup> V. Annuaire statistique 2017 du Ministère de la santé, Avril 2018.

- **0,06%** du budget au financement du « *Suivi de la mise en œuvre du PAO/PSD-RAMU* ».

Cette budgétisation a pris en compte la priorisation des axes stratégiques et les engagements internationaux pris par le Gouvernement.

Le tableau ci-après présente les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PAO/PSD-RAMU par axe stratégique et réparties par année.

**Tableau : Coût prévisionnel du PAO/PSD-RAMU 2019-2021 par axe et par année (en milliers de F CFA)**

AXES/ANNÉES	2019	2020	2021	TOTAL	%
PILOTAGE DU RAMU	1.965.080	9.355.841	6.136.897	17.457.818	9.30%
COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LE RAMU	1.797.406	17.390.000	9.503.500	28.690.906	15.29%
VIABILITÉ FINANCIERE DU RAMU	5.000	25.000	5.000	35.000	0.02%
ACHAT DES PRESTATIONS DES SOINS	29.161.000	50.180.000	62.180.000	141.521.000	75.40%
<b>TOTAL</b>	<b>32.928.486</b>	<b>76.950.841</b>	<b>77.825.397</b>	<b>187.704.724</b>	<b>100.00%</b>

## 8.2. Le Besoin de financement

Sur la base des financements acquis, le gap de financement est estimé à **quatre-vingt-dix-neuf milliards cent quarante-quatre millions quinze mille (99 144 015 000) FCFA**, soit **cent soixante-dix millions neuf cent trente-sept mille neuf cent cinquante-quatre (170 937 954) de dollars USD** pour la période triennale 2019-2021.

Le tableau ci-dessous présente le gap de financement du PAO 2019-2021 par axe stratégique et par année.

**Tableau : Besoin de financement pour la tranche 2019-2021 du PSD-RAMU (par axe stratégique et par année) en milliers de FCFA**

AXES/ANNÉES	2019	2020	2021	TOTAL	%
PILOTAGE DU RAMU	1.339.609	8.800.000	580.000	10.719.609	10.81%
COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LE RAMU	1.738.906	17.265.500	9.366.000	28.370.406	28.62%
VIABILITÉ FINANCIERE DU RAMU	0	0	0	0	0.00%
ACHAT DES PRESTATIONS DES SOINS	2.058.000	22.998.000	34.998.000	60.054.000	60.57%
<b>TOTAL</b>	<b>5.136.515</b>	<b>49.063.500</b>	<b>44.944.000</b>	<b>99.144.015</b>	<b>100.00%</b>

En somme, les prévisions de financement sont présentées dans le tableau récapitulatif ci-après :

**Tableau : Récapitulatif du financement du PAO/PSD-RAMU 2019-2021 (en milliers de F CFA)**

AXES	COÛT TOTAL PAR AXES	ACQUIS (ETAT)	BESOINS DE FINANCEMENT	POURCENTAGE DU BESOIN DE FINANCEMENT PAR AXES
AXES/ANNÉES	2019	2020	2021	%
PILOTAGE DU RAMU	17.457.818	6.738.209	10.719.609	61.40%
COUVERTURE DE LA POPULATION PAR LE RAMU	28.690.906	320.500	28.370.406	98.88%
VIABILITÉ FINANCIERE DU RAMU	35.000	35.000	0	0.00%
ACHAT DES PRESTATIONS DES SOINS	141.521.000	81.467.000	60.054.000	42.43%
<b>TOTAL</b>	<b>187.704.724</b>	<b>88.560.709</b>	<b>99.144.015</b>	<b>52.82%</b>

## IX. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION

La communication est un maillon important pour une mise en œuvre harmonieuse et efficace du RAMU. L'objectif poursuivi est de contribuer à l'appropriation sociale et politique de ce régime et de l'accès de toute la population aux soins de santé. Ce dispositif présente les acteurs et leurs rôles ainsi que les outils de communication.

### 9.1. Les acteurs du dispositif

#### 9.1.1. Au niveau national

La CNAMU est la structure principale responsable de la mise en œuvre du plan de communication du RAMU. La communication aura pour but d'assurer la visibilité de la CNAMU, de relayer les actions et interventions auprès du grand public afin de susciter leur adhésion.

Le PSD-RAMU, matrice de mise en œuvre de l'assurance maladie universelle, sera porté au plus haut niveau et vulgarisé avec les acteurs suivants :

- les organes de presse,
- les directions de la communication et de la presse ministérielle,
- la direction en charge de la communication de la CNAMU.

Ces acteurs sont des canaux principaux de transmission des activités de la CNAMU sur tout le territoire national.

### **9.1.2. Au niveau régional et local**

Dans la mise en œuvre du plan de communication, les acteurs ci-dessous seront impliqués dans l'information, la diffusion des messages et la sensibilisation des populations :

- la presse locale,
- les leaders d'opinion,
- les ONG œuvrant dans le domaine de la santé,
- les mutuelles sociales .

Ces acteurs, du fait de leur proximité avec les populations, sont des relais d'information de la CNAMU sur le plan régional et local.

### **9.2. Les outils de communications**

Les outils de communication de l'opérationnalisation du RAMU sont :

- la communication institutionnelle : lettres, notes de service, rapports, plaquettes, brochures, bulletins d'information, réunions;
- les médias : télévisions, radios, presse écrite, presse en ligne, publipostages, sites internet, réseaux sociaux ;
- la communication de proximité : affichages, productions audiovisuelles en langues, émissions interactives, théâtre forum ;
- la communication socio-traditionnelle ou culturelle : crieurs public, leaders d'opinion, causeries sous l'arbre à palabre.

## **X. SUIVI ET ÉVALUATION DU PSD-RAMU**

Le suivi du PSD-RAMU se fera à travers un suivi interne, un suivi par les ministères impliqués dans sa mise en œuvre et une évaluation.

### **10.1. Le suivi interne**

La direction générale de la CNAMU est l'organe chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi interne du PSD-RAMU. Le suivi interne se fera à travers la collecte, l'analyse et la production périodique de rapports techniques et financiers. Ce dispositif est également alimenté par les données de contrôles et d'inspections des prestations et du fonctionnement de la CNAMU. Pour y parvenir, des outils de suivi-évaluation seront développés et consignés dans un manuel.

Les produits de suivi seront examinés et validés lors des réunions du conseil de direction et des sessions du Conseil d'administration.

En outre, la CNAMU organisera chaque semestre une rencontre nationale de suivi de la mise en œuvre du PSD-RAMU. Cette rencontre sera ouverte à tous les acteurs y compris les PTF pour rendre compte et anticiper surtout sur les mesures correctrices des insuffisances de mise en œuvre.

## **10.2. Le suivi par les ministères**

Dans le cadre d'une collaboration avec le ministère de la santé, il sera tenu des rencontres trimestrielles pour le suivi des engagements et la résolution des problèmes. Il sera aussi tenu une rencontre annuelle plus élargie avec les prestataires de soins du public et du privé pour faire le bilan de la mise en œuvre des activités.

La CNAMU étant un établissement public de l'Etat (EPE), les ministères en charge des finances et de la protection sociale accompagnent le suivi et approuvent éventuellement les actes administratifs pris par le Conseil d'administration. L'assemblée générale des EPE demeure le cadre suprême de suivi des performances de gestion de la CNAMU.

## **10.3. L'évaluation**

Le PSD-RAMU fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et finale. Ces évaluations seront réalisées soit par la CNAMU, soit par un organisme indépendant. En outre, l'établissement a l'obligation de réaliser une étude actuarielle cinq (5) ans après le début du déploiement du RAMU.

# **XI. IMPACTS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE LA MISE EN ŒUVRE DU RAMU**

La mise en œuvre du PSD-RAMU permettra, à l'horizon 2023, d'améliorer l'accès de la population à des soins de santé de qualité et de réduire les dépenses des ménages en soins de santé. En effet, le PSD-RAMU devrait à terme :

## **11.1. Augmenter l'utilisation des services de santé**

Avec le déploiement du RAMU, les populations auront plus accès aux soins de santé. On estime une variation positive importante du taux d'utilisation des services de santé. En guise d'illustration, avec la gratuité des soins, le nombre de contacts par habitant et par an chez les enfants de moins de cinq (5) ans est passé de 1,74 en 2015 à 3,06 en 2017 pour une cible « supérieure à 2 » du Plan national de développement sanitaire (2011-2020).

Par ailleurs l'on constate également une réduction significative du délai de prise en charge des patients avec un effet sur la baisse de l'incidence des cas graves de certaines maladies.

## **11.2. Améliorer la qualité des soins**

Une grande part des recettes issues de la tarification des actes des professionnels de santé est utilisée pour le fonctionnement des centres de santé. De plus, les recettes issues de la vente des médicaments permettent le renouvellement et la sécurisation des stocks. Dans un contexte de paiement direct des soins, le niveau de recouvrement est bas au regard de la faible utilisation des services de santé et de l'incapacité de certains utilisateurs à honorer les coûts des soins.

Avec le RAMU, la caisse se positionnant en tiers payant, on assistera à une augmentation significative du taux de recouvrement avec pour corollaire l'augmentation de ressources supplémentaires au profit des centres de santé. Cette bonne santé financière devrait permettre aux prestataires de soins de relever leur niveau de plateau technique afin d'améliorer la qualité des soins.

Par ailleurs, les activités de veille citoyenne qui accompagnent la mise en œuvre du RAMU devraient permettre également aux populations de mieux suivre et d'exiger un niveau élevé de qualité des soins.

### 11.3. Réduire les dépenses catastrophiques et d'appauvrissement de santé

L'incidence des dépenses catastrophiques de santé des ménages est passée de 4,70% à seulement 3,13% entre 2009 et 2014. Sur la même période, le taux d'appauvrissement de santé a diminué seulement de 1,9% à 1,3%<sup>13</sup>. Cette diminution timide montre que beaucoup de ménages sont toujours exposés au risque financier face aux dépenses directes de santé. La mise en œuvre du RAMU aura pour résultat immédiat la diminution significative de cette incidence. Déjà, avec la mise en œuvre de la gratuité des soins, les ménages ne constituent plus la 1<sup>ère</sup> source de financement de la santé.

## XII. RISQUES MAJEURS ET MESURES D'ATTÉNUATION

Le plan sera mis en œuvre dans un contexte national et international qui comporte des risques susceptibles d'influencer le processus et les résultats. Pour ce faire, les risques ci-dessous spécifiés doivent être minimisés à travers des mesures de mitigation.

RISQUES	MANIFESTATIONS	MESURES D'ATTÉNUATION
<b>INSECURITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Grand banditisme,</li> <li>– Criminalité transfrontalière,</li> <li>– Recrudescence des attaques terroristes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Sécurisation de l'enceinte de la CNAMU,</li> <li>– Formation et sensibilisation du personnel,</li> <li>– Dispositif de vidéo surveillance.</li> </ul>
<b>INSTABILITÉ SOCIO-POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Crises socio-politiques,</li> <li>– Effritement de l'autorité de l'Etat,</li> <li>– Effritement des valeurs de cohésion sociale,</li> <li>– Réaménagements institutionnels,</li> <li>– Changements au niveau des postes stratégiques de l'administration.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promotion de la démocratie,</li> <li>– Promotion du civisme,</li> <li>– Promotion de la bonne gouvernance.</li> </ul>
<b>CONJONCTURE ÉCONOMIQUE NATIONALE ET INTERNATIONALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Baisse des cours de l'or et du coton,</li> <li>– Hausse du cours du pétrole et des prix des céréales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Respect des ratios CIPRES de gestion en matière de finances,</li> <li>– Mobilisation optimum des ressources internes.</li> </ul>
<b>MOUVEMENTS SOCIAUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Recrudescence de grèves.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Promotion du dialogue social,</li> <li>– Instauration d'un management de qualité.</li> </ul>

<sup>(13)</sup> Comptes nationaux de santé 2017.

## CONCLUSION

La CNAMU ambitionne de couvrir à l'horizon 2023 au moins 47% des populations à travers le RAMU. Cela nécessite un financement conséquent dont le gap est estimé à **quatre-vingt-dix-neuf milliards cent quarante-quatre millions quinze mille (99 144 015 000) FCFA**.

Le Gouvernement également consent des ressources financières importantes pour le développement du capital humain. Aussi les partenaires techniques et financiers fournissent-ils des efforts considérables pour le développement du pays. Cependant, malgré les actions conjuguées du Gouvernement et des PTF, les populations, surtout à faibles revenus, n'ont pas accès aux soins de santé dont elles ont besoin. Des individus basculent dans la pauvreté chaque année à cause des dépenses directes de santé ; ce qui contribue à entretenir le cercle de la pauvreté.

Des efforts complémentaires sont donc demandés aux PTF pour la mise en œuvre du RAMU afin de contribuer de façon significative à assurer une protection sociale des populations.

## ANNEXE 1 : MATRICE DU PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL 2019-2021 DU PSD-RAMU

<b>INTITULÉ DU RÉFÉRENTIEL SECTORIEL</b>		PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU RÉGIME D' ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE (PSD-RAMU) 2019-2023													
<b>POLITIQUE SECTORIELLE DE RATTACHEMENT</b>		TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE													
<b>CONTRIBUTION DU PLAN STRATÉGIQUE A L'IMPACT (OBJECTIF GLOBAL DU PLAN STRATEGIQUE)</b>		ASSURER LA COUVERTURE D' AU MOINS 47% DES POPULATIONS AUX SOINS DE SANTÉ A L' HORIZON 2023													
<b>IMPACT ESCOMPTÉ (PS)</b>		LE TAUX DE PAIEMENT DIRECT DES SOINS DE SANTÉ EST RÉDUIT													
<b>1.</b>	<b>Axe 1 : Pilotage du RAMU</b>														
<b>1.1.</b>	<b>Objectif stratégique 1.1. : Renforcer le cadre insitutionnel et opérationnel</b>														
<b>1.1.1.</b>	<b>Effet attendu 1.1.1. : Le cadre juridique et institutionnel est renforcé</b>														
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d' effet</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles 2021</b>	<b>Cibles 2023</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>								
<b>I.EA. 1.1.1.1.</b>	Proportion de textes juridiques adoptés	CNAMU	MFPTPS, MS, MINEFID, MATD, MFSNF	17%	100%	100%	Disponibilité des ressources, implication des acteurs								
<b>1.1.1.1.</b>	<b>Produit 1.1.1.1. : Le cadre juridique est amélioré</b>														
<b>Code</b>	<b>Actions/activités</b>	<b>Produits/résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles</b>			<b>Programmation physique</b>			<b>Programmation financière (milliers)</b>		
							<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>1.1.1.1.1.</b>	Elaborer des textes réglementaires régissant la CNAMU	Les textes réglementaires régissant la CNAMU sont élaborés	Nombre de textes réglementaires régissant la CNAMU élaborés	CNAMU	MFPTPS	4	5	6	7	1	1	1	8.000	8.000	8.000
<b>1.1.1.1.2.</b>	Elaborer des textes juridiques régissant le RAMU	Les textes juridiques régissant le RAMU sont élaborés	Nombre de textes juridiques régissant le RAMU élaborés	CNAMU	MFPTPS, MS, MINEFID, MATD, MFSNF	0	5	10	16	5	5	6	40.000	20.000	20.000
<b>Total</b>													<b>48.000</b>	<b>28.000</b>	<b>28.000</b>
<b>ETAT</b>													<b>48.000</b>	<b>28.000</b>	<b>28.000</b>
<b>A Rechercher</b>													<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

1.1.1.2. Produit 1.1.1.2 : Le cadre institutionnel est amélioré															
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
1.1.1.2.1.	Louer un bâtiment au profit de la CNAMU	Un bâtiment est loué	Disponibilité d'un bâtiment au profit de la CNAMU	CNAMU	MINEFID, MHU	0	1	1	1	1	1	1	180.000	180.000	180.000
1.1.1.2.2.	Acquérir un bâtiment au profit de la CNAMU	Un bâtiment au profit de la CNAMU est acquis	Disponibilité d'un bâtiment	CNAMU	MINEFID, MUH	0	0	0	1	0	0	1	0	0	4.720.000
1.1.1.2.3.	Rendre les organes fonctionnels	Les organes sont fonctionnels	Nombre d'organes fonctionnels	CNAMU	MFPTPS, MINEFID	4	14	16	16	10	2	0	0	0	0
1.1.1.2.4.	Mettre en place des cadres de concertation fonctionnels	Les cadres de concertations fonctionnels sont mis en place	Nombre de cadres de concertation mis en place et fonctionnels	CNAMU	MFPTPS, MINEFID	1	8	15	22	7	7	7	8.700	9.200	9.200
<b>Total</b>													<b>188.700</b>	<b>189.200</b>	<b>4.909.200</b>
<b>ETAT</b>													<b>188.700</b>	<b>189.200</b>	<b>4.909.200</b>
<b>A rechercher</b>													<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1.1.2. Effet attendu 1.1.2 : Les capacités opérationnelles de la CNAMU sont renforcées															
Code	Indicateurs d'effet		Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles 2023			Hypothèses / Risques						
IEA. 1.1.2.1.	Proportion des organes fonctionnels		CNAMU	MFPTPS, MINEFID	0%	100%			Disponibilité des ressources						
IEA. 1.1.2.2.	Taux d'exécution du PAO		CNAMU		0%	100%			Disponibilité des ressources						
1.1.2.1. Produit 1.1.2.1: Les ressources humaines sont renforcées															
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
1.1.2.1.1.	Élaborer le plan de renforcement des capacités du personnel de la CNAMU	Le plan de renforcement des capacités du personnel de la CNAMU est élaboré	Disponibilité du plan	CNAMU	PTF	0	1	1	1	1	0	0	10.000	0	0

1.1.2.1.2.	Mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités du personnel de la CNAMU	Le plan de renforcement des capacités du personnel de la CNAMU est mis en œuvre	Taux d'exécution du plan de renforcement des capacités	CNAMU	PTF	0%	30%	60%	100%	30%	30%	40%	99.609	240.000	240.000
1.1.2.1.3.	Organiser les assistances d'experts	Les assistances d'experts sont organisées	Le nombre d'assistances	CNAMU	PTF, AUTRES PARTENAIRES	1	3	3	3	2	0	0	140.000	160.000	140.000
<b>Total</b>													<b>249.609</b>	<b>400.000</b>	<b>380.000</b>
<b>Etat</b>													<b>10.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>A rechercher</b>													<b>239.609</b>	<b>400.000</b>	<b>380.000</b>
1.1.2.2.	<b>Produit 1.1.2.2 : Les ressources matérielles sont disponibles</b>														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
1.1.2.2.1.	Acquérir le matériel roulant	Le matériel roulant est acquis	Nombre de matériels roulant acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	10	16	26	27	6	10	1	245.000	145.140	29.028
1.1.2.2.2.	Acquérir des ordinateurs de bureau	Des ordinateurs de bureau sont acquis	Nombre d'ordinateurs acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	33	43	53	63	10	10	10	7.080	7.080	7.080
1.1.2.2.3.	Acquérir des photocopieurs	Des photocopieurs sont acquis	Nombre de photocopieurs acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	3	7	9	12	4	2	3	4.720	2.360	3.540
1.1.2.2.4.	Acquérir des imprimantes	Des imprimantes sont acquises	Nombre d'imprimantes acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	25	36	47	52	11	11	5	1.947	1.947	885
1.1.2.2.5.	Acquérir des appareils photo	des appareils photo sont acquis	Nombre d'appareils photo acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	0	1	1	2	1	0	1	1.000	0	1.000
1.1.2.2.6.	Acquérir des caméras (Kit complet)	Des caméras sont acquises	Nombre de caméras acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	0	0	1	1	0	1	0	0	9.500	0
1.1.2.2.7.	Acquérir des onduleurs	Des onduleurs sont acquis	Nombre d'onduleurs acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	20	50	60	70	30	10	10	3.000	1.000	1.000
1.1.2.2.8.	Acquérir des scanners	Des scanners sont acquis	Nombre de scanners acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	0	10	15	20	10	5	5	1.180	590	590

1.1.2.2.9.	Acquérir des lots de fournitures de bureau	Des lots de fournitures de bureau sont acquis	Disponibilité des fournitures de bureau	CNAMU	MINEFID	ND	1	2	3	1	1	1	20.000	30.000	30.000
1.1.2.2.10.	Acquérir des lots de consommables informatiques	Des lots de consommables informatiques sont acquis	Disponibilité des consommables informatiques	CNAMU	MINEFID	ND	1	2	3	1	1	1	8.500	13.500	13.500
1.1.2.2.11.	Acquérir des lots de produits d'entretiens	Des lots de produits d'entretien sont acquis	Disponibilité des produits d'entretien	CNAMU	MINEFID	ND	1	2	3	1	1	1	14.500	14.500	14.500
1.1.2.2.12.	Acquérir des vidéo projecteurs	Des vidéo projecteurs sont acquis	Nombre de vidéo projecteurs acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	0	10	15	20	10	5	5	8.260	4.130	4.130
1.1.2.2.13.	Acquérir des bureaux	Des bureaux sont acquis	Nombre de bureaux acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	30	40	50	73	10	10	23	4.720	4.720	10.856
1.1.2.2.14.	Acquérir des fauteuils	Des fauteuils sont acquis	Nombre de fauteuils acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	44	49	109	115	5	60	6	1.180	14.160	1.416
1.1.2.2.15.	Acquérir des tables de réunion	Des tables de réunion sont acquises	Nombre de tables de réunion acquises	CNAMU	MINEFID, PTF	1	3	3	3	2	0	0	708	0	0
1.1.2.2.16.	Acquérir des armoires	Des armoires sont acquises	Nombre d'armoires acquises	CNAMU	MINEFID, PTF	15	23	80	0	8	57	0	1.416	10.089	0
1.1.2.2.17.	Acquérir des chaises	Des chaises sont acquises	Nombre de chaises acquises	CNAMU	MINEFID, PTF	150	230	300	300	80	70	0	2.360	2.065	0
1.1.2.2.18.	Acquérir des dictaphones	Des dictaphones sont acquis	Nombre de dictaphones acquis	CNAMU	MINEFID, PTF	0	1	1	2	1	0	1	200	0	200
1.1.2.2.19.	Assurer l'entretien et la maintenance du matériel et des équipements	L'entretien et la maintenance du matériel informatique et des équipements sont assurés	Nombre de contrats d'entretien et de maintenance signés	CNAMU	MINEFID	0	6	12	18	6	6	6	25.000	56.000	100.000

1.1.2.2.20.	Conclure un contrat pour la confection des supports de communication	Le contrat est conclu	Existence du contrat pour la confection des supports de communication	CNAMU	MINEFID, PTF	0	1	2	3	1	1	1	10.000	10.000	10.000
<b>Total</b>													<b>360.771</b>	<b>181.641</b>	<b>198.697</b>
<b>Etat</b>													<b>260.771</b>	<b>181.641</b>	<b>198.697</b>
<b>A rechercher</b>													<b>100.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1.1.2.3.	<b>Produit 1.1.2.3 : Le système d'information est mis en place</b>														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
1.1.2.3.1.	Réaliser une étude sur le système d'information	Une étude sur le système d'information est réalisée	Disponibilité de l'étude	CNAMU	PTF	0	1	1	1	1	0	0	1.000.000	0	0
1.1.2.3.2.	Acquérir un système d'information	Un système d'information est acquis	Disponibilité d'un système d'information	CNAMU	PTF	0	0	1	1	0	1	0	0	8.000.000	0
1.1.2.3.3.	Déploiement du système d'information	Le système d'information est déployé	Le taux de déploiement du système d'information	CNAMU	PTF, autres partenaires	0%	0%	40%	50%	0%	40%	10%	0	400.000	100.000
1.1.2.3.4.	Effectuer des maintenances du système d'information	Des maintenances du système d'information sont effectuées	Nombre de maintenance du système d'information	CNAMU	MINEFID	0	0	2	4	0	2	2	0	40.000	200.000
<b>Total</b>													<b>1.000.000</b>	<b>8.440.000</b>	<b>300.000</b>
<b>Etat</b>													<b>0</b>	<b>40.000</b>	<b>200.000</b>
<b>A rechercher</b>													<b>1.000.000</b>	<b>8.400.000</b>	<b>100.000</b>

1.1.2.4. Produit 1.1.2.4 : Les outils de gestion administrative, financière et comptable sont mis en place															
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
1.1.2.4.1	Élaborer les cahiers de charges des outils de gestion	Les cahiers de charges des outils de gestion sont élaborés	Existence des cahiers de charges	CNAMU	PTF, MS, MINEFID	0	3	6	9	3	3	3	10.000	10.000	10.000
1.1.2.4.2	Acquérir des outils de gestion administrative, financières et comptable	Les outils de gestion administrative, financière et comptable sont acquis	Nombre d'outils de gestion	CNAMU	PTF, MS, MINEFID, MFPTPS	0	3	3	4	3	0	1	52.000	0	8.000
<b>Total</b>													<b>62.000</b>	<b>10.000</b>	<b>18.000</b>
<b>Etat</b>													<b>62.000</b>	<b>10.000</b>	<b>18.000</b>
<b>A rechercher</b>													<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1.1.3. Effet attendu 1.1.3. : Le système de planification et de suivi évaluation est efficace															
Code	Indicateurs d'effet		Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles 2021	Cibles 2023	Hypothèses / Risques							
IEA 1.1.3.1.	Taux de réalisation des activités de suivi et d'évaluation		CNAMU	PTF, INSD, OGD	0%	100%	100%	Implication des acteurs, disponibilité des ressources							
1.1.3.1. Produit 1.1.3.1. : La planification et le suivi-évaluation du PSD-RAMU sont assurés															
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
1.1.3.1.1	Élaborer les programmes d'activités annuels	Les programmes d'activités sont élaborés	Nombre de programmes d'activités	CNAMU	OGD	0	1	2	3	1	1	1	0	0	0
1.1.3.1.2	Élaborer les rapports annuels	les rapports annuels sont élaborés	Nombre de rapports	CNAMU	OGD	0	1	3	5	1	2	2	0	0	0
1.1.3.1.3	Conduire des études spécifiques/thématiques sur le RAMU	Des études spécifiques/thématiques sont conduites	Nombre d'études	CNAMU	MFPTPS, PTF, MINEFID	0	2	4	6	2	2	2	40.000	40.000	40.000
1.1.3.1.4	Élaborer des rapports de capitalisation de bonnes pratiques en matière de RAMU	Les rapports de capitalisation de bonnes pratiques en matière de RAMU sont élaborés	Nombre de rapports	CNAMU	OGD, MINEFID, PTF	0	0	1	2	0	1	1	0	1.000	1.000
<b>Total</b>													<b>40.000</b>	<b>41.000</b>	<b>41.000</b>
<b>Etat</b>													<b>40.000</b>	<b>41.000</b>	<b>41.000</b>

A rechercher													0	0	0
1.1.3.2. Produit 1.1.3.2 : Les statistiques sur le RAMU sont produites															
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
1.1.3.2.1	Produire et diffuser des bulletins statistiques périodiques sur le RAMU	Des bulletins statistiques périodiques sur le RAMU sont produits et diffusés	Nombre de bulletins	CNAMU	OGD	0	0	1	2	0	1	1	3.000	3.000	3.000
1.1.3.2.2	Produire l'annuaire statistique de la CNAMU	L'annuaire statistique de la CNAMU est produit	Annuaire disponible	CNAMU	PTF, OGD, INSD, MINEFID, MS	0	0	1	2	0	1	1	3.000	3.000	3.000
1.1.3.2.3	Réaliser des études actuarielles	Des études actuarielles sont réalisées	Nombre d'études actuarielles	CNAMU	SECTEURS PRIVES	0	0	0	1	0	0	1	0	0	100.000
<b>Total</b>													<b>6.000</b>	<b>6.000</b>	<b>106.000</b>
<b>Etat</b>													<b>6.000</b>	<b>6.000</b>	<b>6.000</b>
<b>A rechercher</b>													<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100.000</b>
1.1.3.3. Produit 1.1.3.3 : Les résultats du PSD-RAMU sont vulgarisés															
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
1.1.3.3.1	Élaborer des rapports de capitalisation des résultats du PSD-RAMU	Des rapports de capitalisation des résultats du PSD-RAMU sont élaborés	Nombre de rapports de capitalisation	CNAMU	OGD, PTF, MINEFID	0	1	3	5	1	2	2	10.000	20.000	20.000
1.1.3.3.2	Organiser des ateliers de dissémination des résultats de mise en œuvre du PSD-RAMU	Des ateliers de dissémination des résultats de mise en œuvre du PSD-RAMU sont organisés	Nombre d'ateliers de dissémination	CNAMU	OGD, MS, PTF	0	0	4	17	0	4	13	0	40.000	121.000
1.1.3.3.3	Organiser des journées porte ouverte	Des journées portes ouvertes sont organisées	Nombre de journée porte ouverte	CNAMU	OGD, MS, SOCIETE CIVILE, PTF, Partenaires sociaux	0	0	0	1	0	0	1	0	0	15.000
<b>Total</b>													<b>10.000</b>	<b>60.000</b>	<b>156.000</b>
<b>Etat</b>													<b>10.000</b>	<b>60.000</b>	<b>156.000</b>

<b>A rechercher</b>													<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total axe 1</b>													<b>1.965.080</b>	<b>9.355.841</b>	<b>6.136.897</b>
<b>Etat axe 1</b>													<b>625.471</b>	<b>555.841</b>	<b>5.556.897</b>
<b>A rechercher Axe 1</b>													<b>1.339.609</b>	<b>8.800.000</b>	<b>580.000</b>
<b>2.</b>	<b>Axe stratégique 2 : Couverture de la population par le RAMU</b>														
<b>2.1.</b>	<b>Objectif stratégique 2.1: Assurer la couverture de la population par le RAMU</b>														
<b>2.1.1.</b>	<b>Effet attendu 2.1.1. : l'adhésion au RAMU est assurée</b>														
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>			<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles 2023</b>			<b>Hypothèses / Risques</b>					
<b>IEA 2.1.1.</b>	Proportion de la population connaissant le RAMU			CNAMU	MFPTPS, Partenaires sociaux	0%	80%			Disponibilité des ressources, adhésion des acteurs					
<b>2.1.1.1.</b>	<b>Produit 2.1.1.1. : La population est mobilisée autour du RAMU</b>														
<b>Code</b>	<b>Actions/activités</b>	<b>Produits/résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles</b>			<b>Programmation physique</b>			<b>Programmation financière (milliers)</b>		
							<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>2.1.1.1.1.</b>	Sensibiliser les leaders d'opinion sur le RAMU	Les leaders d'opinion sont sensibilisés sur le RAMU	Nombre de leaders d'opinion sensibilisés	CNAMU	PTF et autres partenaires	0	350	750	1.200	350	400	450	12.000	12.000	15.000
<b>2.1.1.1.2.</b>	Organiser des séances de vulgarisation du RAMU	Des séances de vulgarisation sont organisées	Nombre de séances de vulgarisation organisées	CNAMU	PTF et autres partenaires	4	4	9	17	0	5	8	0	25.000	40.000
<b>Total</b>													<b>12.000</b>	<b>37.000</b>	<b>55.000</b>
<b>Etat</b>													<b>12.000</b>	<b>37.000</b>	<b>55.000</b>
<b>A rechercher</b>													<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2.1.1.2.</b>	<b>Produit 2.1.1.2. : Les principaux acteurs sont mobilisés autour du RAMU</b>														
<b>Code</b>	<b>Actions/activités</b>	<b>Produits/résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles</b>			<b>Programmation physique</b>			<b>Programmation financière (milliers)</b>		
							<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>2.1.1.2.1.</b>	Organiser des rencontres avec les partenaires sociaux sur le financement du RAMU	Des rencontres avec les partenaires sociaux sont organisées	Nombre de partenaires rencontrés	CNAMU	MFPTPS, PARTENAIRES SOCIAUX	2	4	6	8	2	2	2	1.000	1.000	1.000

2.1.1.2.2	Organiser des rencontres avec les prestataires de soins	Des rencontres avec les prestataires de soins sont organisées	Nombres de prestataires de soins rencontrés	CNAMU	MS	0	2	4	4	2	2	0	5.000	5.000	0
2.1.1.2.3	Organiser des rencontres avec les OGD et structures étatiques	Des rencontres avec les OGD et structures étatiques sont organisées	Nombre de structures étatiques et OGD rencontrés	CNAMU	SP/CNPS, MFPTPS, MS, MATCS, MFSNFAH, OGD	0	1	6	11	1	5	5	500	1.500	1.500
<b>Total</b>													<b>6.500</b>	<b>7.500</b>	<b>2.500</b>
<b>Etat</b>													<b>6.500</b>	<b>7.500</b>	<b>2.500</b>
<b>A rechercher</b>													<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
2.1.2.	Effet attendu 2.1.2. : l'immatriculation et l'affiliation des assujettis sont assurés														
Code	Indicateurs d'effet		Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles 2023		Hypothèses / Risques							
IEA 2.1.2.1.	Taux de couverture de la population par le RAMU		CNAMU	MS, MFSFAH, MINEFID, MATDCS, PTF, STRUCTURES MUTUALISTES	0%	47%		Disponibilité des ressources, adhésion des acteurs							
2.1.2.1.	Produit 2.1.2.1. : Les opérations d'immatriculation et d'affiliation sont assurées														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
2.1.2.1.1	Organiser l'identification des personnes indigentes	les personnes indigentes sont identifiées	Nombre de personnes indigentes identifiées	CNAMU, les OGD	OGD, SP-CNPS	0	0,25 M	2 M	3 M	0,25 M	1,750 M	1 M	1.466.406	10.265.500	5.866.000
2.1.2.1.2	Organiser l'immatriculation des indigents	L'immatriculation des indigents est organisée	Nombre d'indigents immatriculés	CNAMU	MFPTPS, OGD	0	0,25 M	2,25 M	3,25 M	0,25 M	2 M	1 M	147.500	6.000.000	3.000.000
2.1.2.1.3	Organiser l'affiliation des employeurs	L'affiliation des employeurs est organisée	Nombre d'employeurs affiliés	CNAMU	MFPTPS, OGD, PATRONAT	0	0	131.071	133.092	0	131071	2021	0	0	0
2.1.2.1.4	Organiser l'enrôlement des travailleurs	L'enrôlement des travailleurs est organisé	Proportion travailleurs enrôlés	CNAMU	ETAT, CARFO, CNSS	0	0	0	571.754	0	0	571.754	0	0	0
<b>Total</b>													<b>1.613.906</b>	<b>16.265.500</b>	<b>8.866.000</b>
<b>Etat</b>													<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>A rechercher</b>													<b>1.613.906</b>	<b>16.265.500</b>	<b>8.866.000</b>

2.1.2.2. Produit 2.1.2.2. : L'effectivité de l'immatriculation et de l'affiliation est assurée															
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
2.1.2.2.1	Effectuer des contrôles administratifs	Des contrôles administratifs sont effectués	Nombre de contrôles effectués	CNAMU	MFPTPS, OGD	0	200	600	1.000	200	400	400	40.000	80.000	80.000
2.1.2.2.2	Distribuer des cartes d'assurés des indigents	Les cartes d'assurés des indigents sont distribuées	Nombre de cartes distribuées	CNAMU	OGD	0	0,25 M	2 M	3 M	0,25 M	2 M	1 M	125.000	1.000.000	500.000
<b>Total</b>													<b>165.000</b>	<b>1.080.000</b>	<b>580.000</b>
<b>Etat</b>													<b>40.000</b>	<b>80.000</b>	<b>80.000</b>
<b>A rechercher</b>													<b>125.000</b>	<b>1.000.000</b>	<b>500.000</b>
<b>Total axe 2</b>													<b>1.797.406</b>	<b>17.390.000</b>	<b>9.503.500</b>
<b>Etat axe 2</b>													<b>58.500</b>	<b>124.500</b>	<b>137.500</b>
<b>A rechercher Axe2</b>													<b>1.738.906</b>	<b>17.265.500</b>	<b>9.366.000</b>
3.	<b>Axe stratégique 3 : la viabilité financière du RAMU</b>														
3.1.	<b>Objectif stratégique 3.1 : assurer la pérennité du RAMU</b>														
3.1.1.	<b>Effet attendu 3.1.1. : Les ressources financières sont mobilisées</b>														
Code	Indicateurs d'effet		Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles 2021	Cibles 2023	Hypothèses / Risques							
IEA 3.1.1.	Taux global de mobilisation des ressources financières		CNAMU	MFPTPS, MINEFID, PTF	0%	100%	100%	Contexte sécuritaire, adhésion des acteurs							
3.1.1.1.	<b>Produit 3.1.1.1. : La mobilisation des ressources propres est assurée</b>														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
3.1.1.1.1	Mobiliser le financement de la gratuité des soins	Le financement de la gratuité des soins est mobilisé	Le montant est acquis	CNAMU	MINEFID, MFPTPS	0	26 Mrds	52 Mrds	87 Mrds	26 Mrds	26 Mrds	26 Mrds	0	0	0
3.1.1.1.2	Proposer des mécanismes de financement innovant	Des mécanismes de financement innovant sont proposés	Nombre de mécanismes de financement innovant proposés	CNAMU	MFPTPS, MINEFID, PTF, PARTENAIREES SOCIAUX	0	0	1	1	0	1	0	0	20.000	0
<b>Total</b>													<b>0</b>	<b>20.000</b>	<b>0</b>

Etat													0	20.000	0
A rechercher													0	0	0
<b>3.1.1.2.</b>	<b>Produit 3.1.1.2. : la mobilisation des ressources extérieures est assurée</b>														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
3.1.1.2.1	Mobiliser des contributions financières des PTF	Les contributions financières des PTF sont mobilisées	Taux de mobilisation des contributions financières des PTF	CNAMU	MFPTPS, MINEFID	0%	100%	100%	100%	5,14 Mrds	49,07 Mrds	44,94 Mrds	0	0	0
3.1.1.2.	Mobiliser les subventions de l'Etat	Les subventions de l'Etat sont mobilisées	Taux de mobilisation des subventions	CNAMU	MFPTPS, MINEFID	0%	100%	100%	100%	2,763Mrds	2,763 Mrds	2,763 Mrds	0	0	0
<b>Total</b>													<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Etat</b>													<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>A rechercher</b>													<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3.1.2.</b>	<b>Effet attendu 3.1.2. : la gestion efficace et efficiente des ressources de la CNAMU est assurée</b>														
Code	Indicateurs d'effet		Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles 2021	Cibles 2023	Hypothèses / Risques							
IEA 3.1.2.1	Proportion des ratios CIPRES de gestion respectés		CNAMU	MINEFID, CIPRES	0%	80%	100%	Appropriation des textes, appuis techniques							
<b>3.1.2.1</b>	<b>Produit 3.1.2.1. : Une bonne tenue des comptes de la CNAMU est assurée</b>														
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
3.1.2.1.1	Établir les comptes liés à la gestion	Les comptes liés à la gestion sont établis	La disponibilité des comptes	CNAMU		0	2	4	6	2	2	2	0	0	0
3.1.2.1.2	Réaliser des audits	Des audits sont réalisés	Nombre d'audits réalisées	CNAMU	CIPRES, MINEFID, COUR DES COMPTES	0	1	2	3	1	1	1	5.000	5.000	5.000
<b>Total</b>													<b>5.000</b>	<b>5.000</b>	<b>5.000</b>
<b>Etat</b>													<b>5.000</b>	<b>5.000</b>	<b>5.000</b>

A rechercher													0	0	0
3.1.2.2. Produit 3.1.2.2. : Un placement optimum des fonds est effectué															
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
3.1.2.2.1	Prospecter des opportunités de placement	Les opportunités de placement sont connues	Nombres d'opportunités de placements connu	CNAMU		0	5	7	10	5	2	3	0	0	0
3.1.2.2.2	Réaliser des placements financiers	Des placements financiers sont réalisés	Taux de rentabilité des placements	CNAMU		0%	0%	5%	5%	0%	5%	5%	0	0	0
<b>Total</b>													<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Etat</b>													<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>A rechercher</b>													<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total axe A3</b>													<b>5.000</b>	<b>25.000</b>	<b>5.000</b>
<b>Etat Axe3</b>													<b>5.000</b>	<b>25.000</b>	<b>5.000</b>
<b>A Rechercher Axe3</b>													<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4. Axe stratégique 4 : Achat des prestations des soins de santé</b>															
<b>4.1. Objectif stratégique 4.1 : Assurer la prise en charge des bénéficiaires</b>															
4.1.1. Effet attendu 4.1.1. : Les prestations garanties par le RAMU sont assurées															
Code	Indicateurs d'effet		Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles 2021	Cibles 2023	Hypothèses / Risques							
IEA 4.1.1.	Disponibilité du panier de soins du RAMU		CNAMU	MS	ND	100%	100%	Normalisation des structures de santé, respect des conventions, maîtrise des stocks de produits pharmaceutiques							
4.1.1.1. Produit 4.1.1.1 : Les mécanismes d'achat des prestations sont mis en place															
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)		
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
4.1.1.1.1	Mettre en œuvre les procédures de paiement	Les procédures de paiement sont mises en œuvre	Respect des délais de paiement	CNAMU	MINEFID	0	45	45	45	45	45	45	0	0	0
4.1.1.1.2	Signer des conventions avec les prestataires de soins	Les conventions avec les prestataires de soins sont signées	Nombre de prestataires de soins	CNAMU	MFPTPS, OGD, MS	0	16	16	16	16	0	0	1.000	0	0

			conventionnés													
<b>Total</b>												<b>1.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>Etat</b>												<b>1.000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>A rechercher</b>												<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>4.1.1.2.</b>	<b>Produit 4.1.1.2. : L'accessibilité des prestations aux assurés est renforcée</b>															
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)			
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	
4.1.1.2.1	Effectuer des contrôles de l'effectivité des soins	Des contrôles d'effectivité des soins sont effectués	Nombre de contrôles	CNAMU	OGD, MS	0	200	600	1000	200	400	400	40.000	80.000	80.000	
4.1.1.2.2	Traiter les plaintes et les recours sur l'effectivité des soins	Les plaintes et les recours de l'effectivité des soins sont traités	Proportion de plaintes traitées	CNAMU	MS, OGD, SOCIETE CIVILE	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0	0	0	
<b>Total</b>												<b>40.000</b>	<b>80.000</b>	<b>80.000</b>		
<b>Etat</b>												<b>40.000</b>	<b>80.000</b>	<b>80.000</b>		
<b>A rechercher</b>												<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>4.1.2.</b>	<b>Effet attendu 4.1.2. (PS) : La veille sur la qualité des prestations offertes aux assurés est réalisée</b>															
Code	Indicateurs d'effet		Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles 2021	Cibles 2023	Hypothèses / Risques								
IEA 4.1.2.1.	Niveau de satisfaction des assurés sur les prestations		CNAMU	MS	0%	80%	100%	Civisme, implication des acteurs								
<b>4.1.2.1.</b>	<b>Produit 4.1.2.1 : Les assurés bénéficient de prestations de qualité</b>															
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)			
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	
4.1.2.1.1	Mettre en place un système d'achat/qualité des prestations de soins de santé garanties par le RAMU	un système d'achat/qualité des prestations de soins de santé garanties par le RAMU est mis en place	L'existence d'un système d'achat/qualité des prestations de soins de santé garanties par le RAMU	CNAMU	MS, MFPTPS, PTF, ONG, PRESTATAIRES DE SOINS, OGD	0	1	1	1	1	0	0	30.000	0	0	
4.1.2.1.2	Mettre en place un mécanisme de veille citoyenne et communautaire	Un mécanisme de veille citoyenne et communauté est mis en place	L'existence d'un mécanisme de veille	CNAMU	MS, MFPTPS, PTF, ONG, PRESTATAIRES DE SOINS,	0	1	1	1	1	0	0	30.000	0	0	

					OGD											
4.1.2.1.3	Assurer l'achat des prestations de soins offertes aux femmes et aux enfants de moins de 5 ans	L'achat des prestations de soins aux femmes et aux enfants de moins de 5 ans est assuré	Proportion des demandeurs de prestation pris en charge	CNAMU	OGD, prestataires de soins, MS	ND	100%	100%	100%	100%	100%	100%	26.000.000	26.000.000	26.000.000	
4.1.2.1.4	Assurer l'achat des prestations de soins offertes aux indigents	L'achat des prestations de soins aux indigent est assuré	Proportion des demandeurs de prestation pris en charge	CNAMU	OGD, prestataires de soins, MS	0%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	3.000.000	24.000.000	36.000.000	
<b>Total</b>													<b>29.060.000</b>	<b>50.000.000</b>	<b>62.000.000</b>	
<b>Etat</b>													<b>27.002.000</b>	<b>27.002.000</b>	<b>27.002.000</b>	
<b>A rechercher</b>													<b>2.058.000</b>	<b>22.998.000</b>	<b>34.998.000</b>	
4.1.2.2.	<b>Produit 4.1.2.2. : Le contrôle médical est assuré</b>															
Code	Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Cibles			Programmation physique			Programmation financière (milliers)			
							2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	
4.1.2.2.1	Adopter des références médicales par voie réglementaire	des références médicales par voie réglementaire sont adoptées	Le nombre de référence médicale	CNAMU	MS, MFPTPS, PRESTATAIRES DE SOINS	0	3	6	9	3	3	3	20.000	20.000	20.000	
4.1.2.2.2	Effectuer des contrôles médicaux	Des contrôles médicaux sont effectués	Nombre de contrôles médicaux effectués	CNAMU	MS, PRESTATAIRES DE SOINS, OGD	0	200	600	1000	200	400	400	40.000	80.000	80.000	
<b>Total</b>													<b>60.000</b>	<b>100.000</b>	<b>100.000</b>	
<b>Etat</b>													<b>60.000</b>	<b>100.000</b>	<b>100.000</b>	
<b>A rechercher</b>													<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total Axe 4</b>													<b>29.161.000</b>	<b>50.180.000</b>	<b>62.180.000</b>	
<b>Total Etat Axe 4</b>													<b>27.103.000</b>	<b>27.182.000</b>	<b>27.182.000</b>	
<b>Total A rechercher Axe 4</b>													<b>2.058.000</b>	<b>22.998.000</b>	<b>34.998.000</b>	